

LETTRE D'ALINE CHIPAUX DE L'ASSOCIATION « COURT CIRCUIT » DE VEYNES
LETTERA DI ALINE CHIPAUX DELL'ASSOCIAZIONE « COURT CIRCUIT » DI VEYNES

04/04/2020

« Première livraison sous confinement,

La livraison d'agrumes de ce matin s'est bien passée. Elle ressemblait, somme toute, aux autres...

J'ai appris fortuitement une semaine avant qu'elle avait lieu samedi au lieu de dimanche ! Le camion était attendu pour 6 heures le matin et il est arrivé à 8h30 ! On a sorti les palettes du camion, on a signé les bons de livraison.

On a offert café et croissant aux chauffeurs après leur avoir proposé de l'eau, du savon et du vinaigre blanc. Pour le vinaigre, ce fut une méga surprise ! L'un d'eux s'en est barbouillé le visage ! Ensuite, on a réparti les caisses et les groupes sont venus les chercher. Les oranges sont délicieuses, les fèves et le fenouil aussi. Le reste sans doute aussi mais je n'ai pas encore eu le temps de le goûter !

Alors, si tout s'est bien passé, qu'est ce qui explique que nous soyons si peu à avoir maintenu les commandes d'agrumes en avril ? La petite révolution gentille est fragile, trop fragile. Un jour de décalage de livraison, une grosse neige ou un sale virus nous freine, nous contrarie voire nous immobilise. La grande distribution, elle, ne s'est jamais portée aussi bien et puis les livraisons se font par tous les temps, toutes les conditions ! Actuellement, cherchez du white-spirit, des vêtements ou des livres en dehors des supermarchés. Impossible. Allez au supermarché, vous trouverez tout ce que vous voulez, produits de première nécessité ou autres. Les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde sous confinement sanitaire. C'est simple, on voudrait nous faire croire que seuls ces grands groupes sont capables de faire respecter les règles sanitaires nécessaires à la lutte contre le Corona virus. Pourtant, comme l'écrit un homme autorisé de la préfecture des Hautes-Alpes : Les ventes directes par les producteurs demeurent autorisées, dans le respect des mesures sanitaires imposées dans le cadre du confinement, mais aussi des règles générales encadrant les relations commerciales et du pouvoir de police des maires. Nous avons donc le droit de maintenir nos distributions d'agrumes et autres produits en circuit court.

Alors où sont les difficultés ? De la place qui est la mienne actuellement au sein de Court Circuit, je me rends compte que le fait que notre association soit propriétaire d'un lieu dédié, même s'il est en travaux, nous place dans une situation confortable. Nous ne sommes pas dépendants du bien vouloir et des disponibilités de ceux qui nous accueillent, nous pouvons réceptionner les caisses et les distribuer plus tard, pouvant ainsi proposer une continuité pareille à celle de la grande distribution. Serait-ce le début d'une réponse ?

Et si, après plusieurs années de débrouille, de bonnes volontés acharnées par les militants-es que nous sommes, nous abordons la suite au regard de cette expérience bizarre qu'est le confinement ? Si, une fois cet épisode derrière nous, nous tentions nous aussi d'avoir un lieu dédié, pas forcément luxueux mais un lieu qui pourrait être une sorte de "zone tampon" pour absorber tous les petits tracas qui arrivent bien souvent et qui font que les livraisons restent quand même le moment le plus délicat à gérer, très énergivore car demandant une adaptabilité constante des bénévoles. Peut-être que je fais fausse route mais je pense qu'après avoir tenté et réussi à créer des emplois on pourrait songer à devenir propriétaires !

Voilà, c'était mon mot du jour ... Je vous fais des bises de loin, pleines de vitamines et de soleil des Hautes-Alpes, amicalement, Aline »